LÉCOUSSE INTO

Journal municipal - www.lecousse.fr

N°122 / mars 2016







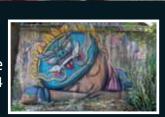
Le Plan Communal de Sauvegarde



Argent de poche p. 11



Médiathèque



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc Route de Rennes Face au Leclerc

LECOUSSE

Tél. 02 99 99 23 15



BUREAU: Tél. 02.99.94.24.20 3, boulevard André Malraux - 35133 LECOUSSE

> ATELIER: Tél. 06.67.27.05.95 35460 St-Brice-en-Coglès

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES

TECAM AMENAGEMENT - PAYSAGE MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr www.tecam.fr





Serge sarl

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Enrobés noir & couleur Béton désactivé PavageDallage, etc.

Assainissements
 Terrassements

Emulsion bitume

Location d'enains

4 rue des Rochelettes 35133 LECOUSSE Fax 02 99 94 48 57 • Portable 06 77 14 97 24 sergedauguet@aliceadsl.fr









COMMUNICATIONS 4-8

Le repas du CCAS
L'hommage à Albert Thépault
Le Plan Communal de Sauvegarde
Les contrats de voirie
Les prochains travaux rue Auguste Berthelot
Le programme de mise en accessibilité
La modification du circuit de la Garenne
Le service RENOBATYS
Les subventions aux associations

> ENFANCE JEUNESSE 9-11

L'actualité des écoles L'espace-jeux rencontre L'Ile aux trésors Le dispositif Argent de Poche L'accueil de loisirs se prépare Les inscriptions dans les clubs extérieurs

> INITIATIVES 12-16

Le carnaval du comité des fêtes Le concert de la chorale Solaria Une nouvelle présidente au Dojo Lécoussois Les rendez-vous de la médiathèque L'hommage à Menachem Gueffen Jumelage : contacts avec Steinsoultz L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 17-19

Les tarifs communaux 2016
Les chiffres de l'activité 2015
Deux médailles pour le personnel communal
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

Chers habitants de Lécousse,

Les communes et les intercommunalités (pour nous Fougères Communauté) du Pays de Fougères sont concernées par l'évolution du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale actuellement à l'étude sous l'autorité du Préfet.

Aujourd'hui notre territoire se compose de 5 intercommunalités : Fougères Communauté, Louvigné Communauté, Coglais Communauté, Antrain Communauté et la communauté de Saint-Aubin-du-Cormier.

La loi du 7 août 2015 fixe à 15.000 habitants le seuil des intercommunalités au 1er janvier 2017. Il y a donc nécessité d'une réorganisation car, hormis Fougères Communauté, les autres intercommunalités n'atteignent pas ce seuil.

Il faut rappeler que les enjeux sont importants et cela pour plusieurs raisons :

- 1. Les autres territoires s'organisent et se structurent (Rennes métropole, Vitré Communauté...).
- 2. La loi a prévu de revoir les compétences du Département et de la Région pour donner au couple Région-Intercommunalité une place plus importante.
- 3. Les intercommunalités sont devenues des espaces de projets et de solidarités, de proximité, tant pour le développement économique et culturel que pour les services de proximité.

Nous avons toujours souhaité une seule communauté pour le Pays de Fougères afin d'être fort et entraînant pour des politiques publiques à la hauteur des défis de demain. Malheureusement il n'y a pas eu consensus entre les élus locaux sur ce point. C'est pourquoi aujourd'hui nous travaillons à une organisation territoriale composée ainsi :

- Une communauté d'agglomération regroupant Fougères Communauté, Louvigné Communauté et la communauté du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier.
- Une communauté de communes Coglès-Antrain.

Encore faut-il que le préfet dans son arrêté n'ampute pas ce schéma pour conforter la communauté de Liffré qui souhaite se développer avec 4 communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier.

Nous avons de nombreux arguments à faire valoir dont les solidarités historiques existantes et l'avenir de notre territoire qui a besoin de toutes ses infrastructures et de ses capacités pour un développement solidaire et durable afin de conforter une ville centre et les pôles de proximité que sont notamment les chefs-lieux de canton.

Vous pouvez compter sur notre détermination à préparer l'avenir du Pays de Fougères.

Bien cordialement.

Bernard Marboeuf, Maire de Lécousse, Conseiller Régional de Bretagne.







CCAS : le repas annuel



e 9 mars dernier, 180 aînés de la commune âgés de 70 ans et plus ont participé au traditionnel repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Comme chaque année, les doyens ont été mis à l'honneur. Sur la photo de gauche à droite : Joseph Pellen, adjoint au maire, Monsieur le Maire, Amand Roussel, 90 ans, Joseph Froc, 91 ans, Marie-Louise Marchix, 94 ans, Jean Croizé, 92 ans, et René Berger, 91 ans.

→ Hommage : le décès d'Albert Thépault

lbert Thépault s'est éteint en janvier dernier à l'âge de 90 ans. Engagé au sein de la commune, il a effectué deux mandats en tant qu'élu : adjoint au maire de 1983 à 1989, puis conseiller municipal de 1989 à 1995. En tant qu'adjoint, il était chargé notamment des chemins communaux, du bulletin municipal, et était membre du bureau d'action sociale (CCAS). Il a également représenté la commune au sein du District (l'ancêtre de la communauté de communes) et du **Syndicat** du Haut-Couesnon (aménagement des cours d'eau).

Né à Kergloff, dans le Finistère nord, Albert Thépault a d'abord été marin militaire avant de s'orienter vers la vente de matériel agricole, métier qu'il a exercé jusqu'à sa retraite en 1982. Albert et son épouse Huguette avaient



fêté leurs noces de palissandre (65 ans de mariage) en octobre 2014.

et aussi...

Démographie : les derniers chiffres de l'INSEE

Les derniers chiffres publiés par l'INSEE font état d'une population municipale de 3 058 habitants à Lécousse. Ce chiffre, qui sert de référence pour l'année 2016, prend en compte le nombre d'habitants au 1er janvier 2013. En incluant la population comptée à part (jeunes qui résident dans une autre commune pour leurs études, etc), la population totale s'élève à 3 161 habitants.

Le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter à Lécousse. Au 1^{er} janvier 2008, la population municipale était de 2 923 habitants et la population totale de 3 060 habitants).

Loi Macron : les dérogations au repos dominical

Comme le prévoit la loi Macron du 6 août 2015, la liste des ouvertures possibles des commerces le dimanche autorisées par le maire pour l'année 2016 a été arrêtée avant le 31 décembre. Conformément à la réglementation, le Conseil municipal a approuvé la liste suivante :

Commerces de détail, 5 dimanches :

Dimanche 10 janvier 2016 Dimanche 31 juillet 2016 Dimanche 7 août 2016 Dimanche 11 décembre

Dimanche 18 décembre

Concessions automobiles et commerces de vente de véhicules,

4 dimanches:

Dimanche 17 janvier

Dimanche 13 mars

Dimanche 12 juin

Dimanche 18 septembre

Sécurité civile : la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde

Qu'est ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ce document méthodologique formalise l'organisation à adopter par la commune en cas d'événements pouvant affecter gravement la population : phénomènes climatiques (tempêtes, fortes chutes de neige...), accidents d'ampleur (de transport, incendies...), problèmes sanitaires (pandémie, pollution de l'air, pollution du réseau d'eau potable...), industrielles. catastrophes L'objectif est de s'organiser pour être prêt si nécessaire. Le PCS constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) pour aider le Maire à apporter une réponse de proximité à tout événement de sécurité civile. Il ne concerne que les mesures de sauvegarde de la population ; le secours à la personne et la lutte contre le sinistre sont réservés aux services d'urgence (sapeurs-pompiers, services médicaux d'urgence, etc.)

Un PCS est-il obligatoire?

Selon la loi, seules les communes exposées à des risques majeurs identifiés sont dans l'obligation de se doter d'un PCS. Cependant, le ministère de l'Intérieur recommande fortement à toutes les communes de réaliser un PCS pour se préparer à tout type de situation à risque. Après plusieurs mois d'élaboration, le PCS de Lécousse a été approuvé par le Conseil municipal le 11 décembre dernier. Transmis à la d'Ille-et-Vilaine, Préfecture Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) et au Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, le document fera l'objet de mises à jour régulières pour garantir sa bonne application.



Que contient un PCS?

Un PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et la protection de la population. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Il détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il recense les moyens disponibles (ravitaillement, modalités d'évacuation, hébergement en lieu sûr de la population, etc.). Il définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Le cœur de l'organisation du PCS est le Poste de Commandement Communal (PCC). En plus du Maire, qui est Directeur des Opérations de Secours (DOS) jusqu'à la montée en puissance du dispositif ORSEC et la prise de fonction de DOS par le Préfet, le PCC est constitué d'élus et d'agents de la commune qui prennent en charge des missions précises : la sécurité, la population, la logistique et le ravitaillement, les relations publiques, etc. Ces différentes missions sont déclinées dans des fiches « action » qui définissent les conduites à tenir au début, pendant et en fin de crise

La Réserve Communale de Sécurité Civile

le saviez-vo

Depuis 2011, la commune dispose d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC). Créé suite aux épisodes neigeux de décembre 2010, ce dispositif a pour principale mission d'apporter son concours pour des opérations de déneigement des voies et accès. Placée sous l'autorité du Maire chargé de coordonner ces opérations, la RCSC est constituée de bénévoles qualifiés par la loi de « collaborateurs occasionnels du service public ». L'engagement dans la réserve communale est formalisé par un contrat signé entre le réserviste et la commune. À l'instar du Plan Communal de Sauvegarde, la Réserve Communale de Sécurité Civile a été instituée par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

et aussi... _

Produits des amendes de police : les propositions

Chaque année, le Conseil départemental accorde aux communes une dotation au titre de la répartition des amendes de police. Cette dotation est destinée à financer des travaux d'amélioration des conditions de sécurité et de circulation routière. Pour 2016, le Conseil municipal a proposé les travaux suivants :

- réalisation d'un ralentisseur de type « plateau de carrefour » rue Auguste Berthelot, à la sortie du lotissement Les Vallons Saint-Martin
- finalisation de la mise en conformité PMR de passages piétons
- mise en accessibilité de l'arrêt de bus de la Croix-Dorée

Le montant total des travaux s'élève à 14 719 € HT, selon l'estimatif des services techniques municipaux.

Frelons asiatiques : les nids abandonnés



Le frelon asiatique a fait son apparition en Ille-et-Vilaine en 2008. Depuis, cet insecte prédateur de pollinisateurs ne cesse de progresser dans le département. Selon la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 35), 3 340 nids ont été traités en 2015 contre seulement 1 100 en 2014. Si vous apercevez encore des nids accrochés aux branches des arbres, il n'y a aucun souci à se faire. Les nids, qu'ils aient été traités ou non, sont inoffensifs pendant cette période de l'année et ne sont jamais réoccupés d'une année sur l'autre. Par contre, il convient d'être prudent dès l'arrivée des beaux jours car les reines recommencent à reconstruire leur foyer.

Contrats de voirie : balayage, débroussaillage, réparation des chaussées

Balayage



Une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour le renouvellement du contrat de nettoiement des voies de la commune pour une durée de trois ans. Le Conseil municipal a retenu l'offre de la société Théaud selon les modalités suivantes :

- facturation aux kilomètres balayés : 28, 33 € HT par kilomètre, 28, 33 HT par kilomètre supplémentaire (pour demande ponctuelle non contractualisée)
- prestation de pré-balayage manuel par souffleur : 8, 57 € HT par kilomètre
- gestion et traitement des déchets :
 150 € HT le forfait d'évacuation des déchets (dont location caisson), 68 € HT par tonne de gestion des déchets.

Le nettoiement est effectué sur une longueur totale de 49 078 mètres. Les dates d'intervention sont annoncées dans la presse locale et sur le site Internet de la commune, pour que les rues soient dégagées le plus possible avant le balayage.

Débroussaillage

Pour le débroussaillage des talus et accotements de la commune (deux passages



par an, en mai et en octobre), une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour la mise en place d'un nouveau contrat de trois ans. Le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Jardin Patrick selon la tarification suivante :

- chemins ruraux : 145, 60 € HT par kilomètre
- chemins de terre : 110, 25 € par kilomètre
- boulevards et rues en agglomération :
 162 € HT par kilomètre
- autres travaux ponctuels : 49, 50 € HT de l'heure

Au total, le débroussaillage est effectué sur 30,250 km de chemins ruraux, 3, 150 km de chemins de terre et 3, 700 km de boulevards et rues en agglomération

Réparation des chaussées

La commune réalise chaque année une campagne de réparation au « point à temps », une technique qui permet de rénover la chaussée là où elle a subi des dégradations de surface. Une consultation



a été réalisée auprès de deux entreprises pour assurer la campagne 2016. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Dauguet Serge SARL aux montants suivants :

- point à temps manuel : 1 029 € HT par tonne
- point à temps automatisé : 849 € HT par tonne

et aussi... ____

Fuite d'eau : un dégrèvement pour les abonnés

Le Conseil municipal a décidé de reconduire le système de dégrèvement pour les abonnés domestiques ayant une fuite d'eau sur les installations privatives après compteurs.

Le dispositif, issu de la loi Warsmann de 2011, ne s'applique qu'aux fuites sur canalisation. Le volume retenu pour la facture est plafonné au double du volume moyen consommé au cours des trois derrières années. Par exemple, si le dernier volume relevé est de 500 m³, pour une consommation moyenne des trois années précédentes de 100 m³ par an, le volume retenu pour la facturation est de 200 m³.

Pour bénéficier de ce plafonnement, l'abonné doit, après avoir été informé par la Saur de sa consommation anormale, fournir dans un délai d'un mois une attestation d'une entreprise de plomberie mentionnant la localisation de la fuite et la date de réparation.

Ce dégrèvement automatique prévu par la loi Warsmann ne s'applique pas aux fuites dues à des appareils ménagers et équipements sanitaires ou de chauffage. Cependant, le conseil municipal maintient le dispositif existant dans cette hypothèse: rabais de 50% consenti sur la surconsommation calculée par rapport à la moyenne des trois dernières années. Dans l'exemple précédent, la surconsommation est de 400 m³ (500 constatés moins 100 de moyenne annuelle). Le volume facturé sera de 300 m³ (100 de moyenne + la moitié des 400 surconsommés).

Le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement collectif.
La facture d'assainissement est calculée sur la moyenne de consommation des trois dernières années (soit les 100 m³ de l'exemple).

→ Rue Auguste Berthelot : les travaux en vue

es travaux de finition du lotissement des Vallons Saint-Martin étant terminés, il est prévu de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie rue Auguste Berthelot. Ces travaux incluent la mise en service de l'éclairage public, la réalisation de bordures et l'aménagement d'un ralentisseur.

Une proposition de maîtrise d'œuvre a été sollicitée auprès du bureau d'études Tecam, incluant aussi les travaux de réfection de la place Saint-Martin-des-Champs. Le montant de cette



prestation, (mise à jour des études, assistance à la passation des marchés, suivi des travaux, etc.) s'élève à 8 450 € HT, soit 10 140 € TTC.



Mise en accessibilité : le programme des travaux

onformément à la loi, la commune a réalisé l'an dernier un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) dans lequel elle s'engage à financer et réaliser dans un délai déterminé les travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments communaux suivants :

- Groupe scolaire Montaubert : mise aux normes de l'escalier d'accès au primaire, aménagement d'un sanitaire adapté, remplacement des blocsporte, aménagement d'une place de stationnement PMR
- Église : mise en place d'une rampe amovible en fonction des besoins d'accès à l'autel
- Commerces : aménagement d'espaces de manœuvre devant les portes de l'épicerie et du salon de coiffure.

Les autres bâtiments communaux sont déjà aux normes d'accessibilité.

La commune a sollicité une subvention de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 % du coût HT des travaux estimés à 10 394 €.

Randonnée : la modification du circuit de la Garenne

ar délibération du 22 février 2002, le Conseil municipal a décidé d'inscrire le circuit de la Garenne au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Suite à la demande de l'association Par'Chemins de Fougères et à l'avis favorable émis par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. une procédure modification a été lancée auprès du Département pour que le nouvel itinéraire passe par la promenade verte et le bourg de Lécousse.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable au Département afin d'inscrire au PDIPR les modifications apportées aux itinéraires (pédestre et équestre) et sollicite leur inscription à ce plan.

Le Conseil municipal s'est engagé notamment à préserver l'accessibilité des sentiers en garantissant l'entretien et le balisage, ainsi que les aménagements nécessaires au confort et à la sécurité des randonneurs sur le réseau de sentiers d'intérêt local.

→ RENOBATYS : un guichet unique pour les projets de rénovation énergétique

Vous souhaitez changer vos fenêtres, remplacer votre chaudière, ou engager d'importants travaux de rénovation énergétique dans votre maison? Pas toujours facile de faire les bons choix et de s'y retrouver dans les aides financières! Pour faciliter vos démarches, le Pays de Fougères-Marches de Bretagne a mis en place un nouveau service baptisé RENOBATYS. Son rôle est de vous aider à toutes les étapes de votre projet : du simple conseil technique via un entretien avec un conseiller Énergie jusqu'à un accompagnement complet (définition du projet, bilan énergétique, choix des travaux, montage du dossier de financement, suivi des consommations après travaux, etc.).

RENOBATYS - 36, rue de Nantes à Fougères - Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 Tél. 02 90 80 20 00 (prix d'un appel local) - www.renobatys.bzh contact@renobatys.bzh

Téléphonie : halte au spam vocal !

La Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) de Rennes met en garde contre une fraude de plus en plus répandue : le spam vocal ou ping call. Le principe est simple. Vous recevez un appel depuis un numéro en 01, 02, 04, etc. qui ne sonne qu'une fois. N'ayant pas le temps de décrocher, vous rappelez et vous tombez sur un numéro surtaxé... Même si le numéro semble normal, ne rappelez surtout pas! Pour signaler le problème, vous pouvez envoyer gratuitement un SMS au 33 700 avec la mention « Spam vocal » suivie du numéro de téléphone qui s'est affiché sur votre téléphone. Vous recevrez ensuite un accusé de réception et votre signalement sera transmis aux opérateurs. Si vous avez rappelé un numéro surtaxé, vous pouvez contacter Info escroquerie au 0 811 02 02 17 (coût d'un appel local).

→ Associations : les subventions 2016

Ces aides accordées par la commune aux associations représentent un total de 44 834,45 € conformément aux montants demandés par les différentes associations.

Sections cocial local	10 400 6
Secteur social local	
CCAS de Lécousse (dont subvention ADMR	
Association Assistantes Maternelles du Pays de Fougères	
Amicale des donneurs de sang - Fougères	
Groupt. employeurs Sud Fougerais	
Les Amis de la MARPA	
Adhésion association de gestion des MARPA - Parcé	
Restos du Cœur - Fougères	
Alcool Assistance La Croix d'Or - Fougères	50 €
Secteur sportif	20 800 €
Tennis de table Javené-Lécousse	400 €
Football Espérance de Lécousse	
- fonctionnement	3 000 €
- éducateurs pour les jeunes	5 700 €
- entretien Rocher Coupé	1 600 €
Gym Club enfants	
- fonctionnement	2 000 €
- formation d'un éducateur	3 500 €
Dojo Lécoussois	3 800 €
USL Vélo	400 €
Foulées de Lécousse	400 €
Secteur animation et culture	5 202 €
Amicale des Aînés	850 €
ALI (informatique)	780 €
UNC AFN Soldats de France	572 €
Comité des fêtes - Fête de la Saint-Jean	
Actions envers la jeunesse	
ASCA Fougères Sud	
USEP sport (groupe scolaire Montaubert)	
UGSEL sport (école Notre-Dame)	
Institut Paul Cézanne Fougères	
Ass. fougeraise des délégués Education Nationale	
Réseau aides spécialisées-groupe scolaire Montaubert	
Participation aux activités sportives extérieures (6 à 18 ans) : 1	
Divers	
Association Alençon/Fougères/Dol demain	
Agriculture et Ruralité canton Fougères Sud (comice agricole)	
Fédération Nationale des Accidentés du Travail-Fougères	
Prévention Routière-Rennes	
Société de chasse de Lécousse	
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	
FEVILDEC (destruction nuisibles)	125 €



École maternelle Montaubert : la fabrication de « Dame pique-nique »

es élèves de l'école maternelle Montaubert ont participé au carnaval de Lécousse en confectionnant une « dame piquenique » en lien avec le projet de l'école sur les cinq sens. Ce fut l'occasion pour les trois classes de travailler ensemble sur un même objet. Les petits ont travaillé sur les fruits et les légumes et sur les couleurs, les moyens ont eu l'occasion de peindre sur de grands formats et les grands ont créé la structure, assemblé les différents éléments et complété le travail des plus jeunes par du découpage... « Dame carnaval » a fièrement posé au milieu des panneaux prêtés par les services techniques de la commune. La classe de

grande section a pu y ajouter sa note personnelle en lien avec son projet d'arts visuels autour de la ville et de ses objets, projet mené en partenariat avec l'école d'Arts Plastiques de la communauté de communes de Fougères.

École élémentaire Montaubert : une artiste en résidence



Création de personnages lors d'un atelier.

es élèves des classes de CM1/CM2 de M. Rouxel et de CM2 de M. Le Bras créent depuis le début de l'année des « machinimas », films vidéo conçus à l'aide du logiciel Moviestorm. Ce projet est mené en collaboration avec l'association Electroni [k] et cofinancé par le ministère de la Culture, le Conseil départemental, Fougères Communauté et la commune de Lécousse.

Isabelle Arvers, artiste spécialisée dans l'art du numérique et reconnue internationalement, les accompagne dans ce projet : elle est en résidence à l'école depuis octobre à raison de deux journées par mois. Les enfants ont commencé par écrire une histoire et un scénario.

À partir d'un moteur de jeu vidéo, ils créent leur univers, leurs décors et leurs personnages. Ils animent ensuite leurs acteurs virtuels et réalisent des captations audiovisuelles de ces animations ainsi que le montage du film.

Les films d'animation des élèves seront présentés aux parents de l'école, mais également projetés au cinéma Le Club.

→ École Notre-Dame : des animaux fantastiques !

es élèves de CE2 et CM1 expérimentent différentes techniques artistiques pour créer un bestiaire fantastique. En classe, après avoir étudié la silhouette, le plumage et le pelage des animaux, ils ont essayé le pastel, la peinture, le découpage pour les représenter. Ils se sont aussi rendus aux Urbanistes pour s'initier à la sculpture en argile. En avril, pour approfondir leur travail, les élèves observeront les gargouilles et les sculptures d'animaux cachées dans l'église Saint-Sulpice.

▼ Guidés par la plasticienne Anne-Marie Hayer, les élèves de CE2-CM1 sculptent un oiseau.



→ L'Île aux trésors : 10 ans d'espace-jeux

2016 marque une date anniversaire pour l'Île aux Trésors. Il y a tout juste 10 ans, l'espace-jeux rencontre ouvrait ses portes dans les anciens locaux de la mairie remis aux normes. « Les deux premiers groupes ont été accueillis en avril 2006. Deux autres groupes les ont rejoints en septembre » rappelle Anne Perrin, 1ère adjointe déléguée aux Finances communales, à la Jeunesse et à l'Éducation. « Le projet répondait à la demande d'assistantes maternelles qui, à l'époque, se retrouvaient régulièrement à la bibliothèque avec les enfants. Les espaces-jeux étaient encore peu répandus sur le territoire. Le Conseil général nous a aidés à mener à bien le projet. »

Lieu apprécié à la fois par les adultes et les bébés, l'espace-jeux est ouvert deux matinées par semaine pendant les semaines d'école. Il accueille des assistantes maternelles de Lécousse, mais aussi des parents ou des grands-parents accompagnateurs. La même éducatrice intervient depuis 2012. Elle propose trois axes d'activité: le développement sensoriel, le développement moteur et la reconnaissance de soi.



Un spectacle financé par la commune est organisé chaque année. Depuis l'an dernier, un atelier inter-générations permet également à des personnes âgées de participer à des activités avec les enfants. Proposée trois fois par an, cette animation favorise les liens entre les générations et permet de rompre l'isolement des aînés.

L'année anniversaire sera marquée par un événement d'importance. À la rentrée prochaine, l'Île aux trésors quittera l'Espace 13 pour s'installer dans les nouveaux locaux du Pôle Enfance.

→ Le bilan 2015

En septembre 2015, 53 enfants de 3 mois à 3 ans étaient inscrits à l'Île aux trésors, soit un nombre en léger recul par rapport à l'année précédente (62 enfants).

Le montant total des dépenses (salaires et charges, fournitures, spectacle annuel, acquisition de matériel) était de 11 784, 20 €. Les recettes, qui incluent les participations et une aide au fonctionnement du Conseil départemental de 1 000 €, se sont élevées à 1 507 €. Le reste à charge de la commune était de 10 277, 20 €.

Le Conseil municipal a fixé la cotisation 2016/2017 à 14 € par assistante maternelle et 5 € par enfant pour les parents ou les grands-parents accompagnateurs.

Concernant l'atelier inter-générations, le Conseil municipal a accepté le devis de l'ADMR d'un montant de 139, 05 € TTC pour le transport et l'accompagnement de trois personnes aidées pour les trois séances annuelles.

Comme chaque année, le Conseil municipal a sollicité une participation de la commune de Landéan d'un montant de 110 € pour le spectacle annuel qui aura lieu le 13 mai prochain : « Le Jardin des doudous » par la compagnie Souffleuses de rêves.



le mot

Anne Perrin,

1^{ère} adjointe déléguée aux Finances communales, à la Jeunesse et à l'Education

« L'espace-jeux rencontre est un lieu de socialisation qui prépare les tout-petits à l'école maternelle. Pour les assistantes maternelles, les parents et les grandsparents, c'est aussi un lieu qui leur permet de se rencontrer et d'échanger des expériences. L'éducatrice de jeunes enfants Agnès Le Mouillour, qui est sous contrat avec le Centre de Gestion (CDG 35), joue un rôle central et moteur dans le fonctionnement de chaque séance, vis-à-vis des assistantes maternelles et des parents mais aussi des bébés. Elle suit régulièrement des formations adaptées proposées par le CDG 35 et participe à différentes conférences. Cela lui permet de se renouveler et de se perfectionner en permanence. »

Accueil de loisirs : l'été se prépare



'accueil de loisirs sera ouvert du 6 juillet au 5 août et du 22 au 31 août. L'équipe d'animation a commencé la préparation du projet pédagogique et des projets d'animation. La photo de l'équipe a été prise devant les bâtiments du futur Pôle Enfance. De gauche à droite : Thomas, Marie, Adrien, Lucie, Martine, Pauline, Fanny, Caroline, Nathalie, Arnaud, Charleine, Mathieu, Matthieu. En médaillon : Erwan.



Argent de poche : les inscriptions pour l'été

a commune reconduit le dispositif Argent de poche pendant les vacances de Pâques et d'été. Cette opération permet aux jeunes de 16 et 17 ans de gagner un peu d'argent en échange de travaux simples et sans danger. Les jeunes sont encadrés par des agents de la commune. La rémunération est de 15 € pour un chantier de 3 h 30. Le dispositif obtient chaque année un vif succès : 181 chantiers ont été réalisés l'an dernier par les jeunes.

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire pour l'été. Les documents sont disponibles sur le site de la commune : www.lecousse.fr (rubrique Enfance et Jeunesse) ou à l'accueil de la mairie.

Renseignements au 02 99 94 25 05.



le chiffre

79

C'est le nombre de jeunes de 6 à 18 ans qui pratiquent cette saison une activité sportive non proposée par les associations de Lécousse, et qui se sont donc inscrits dans un club du territoire de Fougères Communauté. La commune a reconduit le montant de la participation communale à 18 € par jeune. Au total, la participation communale s'élève à 1 422 €, contre 1 062 € l'an dernier. Les versements ont été effectués fin novembre directement aux associations sportives.

Informatique : les contrats dans les écoles

e contrat pour la location de matériel informatique du groupe scolaire Montaubert arrivant à échéance, une proposition a été sollicitée auprès de la société ADN. Le Conseil municipal a accepté ce nouveau contrat de 48 mois pour un montant mensuel de location de 440 € HT. Ce contrat comprend :

- le renouvellement des 22 postes dont 7 portables
- le renouvellement du serveur
- l'installation des nouveaux postes et la récupération des données
- l'accès Internet pendant 48 mois
- le fonctionnement et la maintenance pendant 48 mois.

La commune prend en charge également, par le versement d'une subvention, le coût de la location du matériel de l'école Notre-Dame. Cette prise en charge est calculée proportionnellement au coût de location du matériel au groupe scolaire Montaubert en fonction du nombre de classes. Le Conseil municipal a accepté de verser à l'école Notre-Dame une participation correspondant au coût réel de la location, soit 291,60 € HT par mois.



→ En images : le carnaval du comité des fêtes



e carnaval, l'un des temps forts annuels proposés par le comité des fêtes, s'est déroulé le samedi 5 mars. Bravant le froid, des enfants des deux écoles ainsi que des parents ont participé au défilé très coloré. Ils avaient tous revêtu de beaux costumes préparés avec soin. Comme le veut la tradition, Monsieur et Madame Carnaval ont été brûlés de façon symbolique pour marquer le retour du printemps.



agenda



17 avril

Comité des fêtes : le Printemps des Jardins

Échange de plants, boutures, outils, astuces, etc. De 14 h à 18 h esplanade Morcin.

En parallèle, exposition de véhicules miniatures (voitures, camions, motos, tracteurs, matériel agricole) à la salle Emeraude. Si vous souhaitez exposer des véhicules, tél. 02 99 94 28 23.

28 et 29 mai

Football Espérance de Lécousse : tournoi jeunes le samedi, tournoi seniors le dimanche

Début juin

Tennis de table Lécousse Javené: tournoi annuel départemental

18 et 19 juin

Comité des fêtes : la Fête de la Saint-lean

Le samedi, courses pédestres (enfants, 5 km, 10 km), randonnée pédestre, fête de la musique, feu d'artifice.

Le dimanche, vide-grenier de 8 h à 18 h.



→ Musique : premier concert de l'ensemble vocal Solaria



réée il y a un peu plus d'un an sous l'égide de l'ACLé, la chorale Solaria a donné son premier concert le 19 mars dernier à la salle Hermine. Sous la direction de Soazig Hellégouarch, les 30 choristes ont interprété un répertoire très varié allant de la chanson française aux chants classiques, en passant par le gospel et le jazz. Invitée de ce concert de

printemps, la chorale manchoise Buais Nos Airs a assuré la deuxième partie du spectacle. Les deux ensembles se sont réunis à la fin du concert pour interpréter des chants en commun.

Dojo Lécoussois : Magali Lécrivain nouvelle présidente

ncienne vice-trésorière, Magali Lécrivain a pris la présidence du Dojo Lécoussois le 5 février dernier. Elle remplace Benoît Edeline qui a passé la main par obligation professionnelle. Le nouveau bureau est composé de Magalie Lair (viceprésidente), Laëtitia Seigneul (trésorière), Alexandrine Bronchain (vice-trésorière) et Cécile Bourcier (secrétaire).

Le club regroupe actuellement 71 adhérents, des enfants à partir de 4 ans (babydo) jusqu'aux adultes (taïso et jujitsu). Il fait partie du Judo Club des Marches de Bretagne (JCMB), un groupement qui réunit six clubs locaux : Fougères, Louvigné-du-Désert, Saint-Aubin-du-Cormier, Saint-Brice-en-Coglès, Pleine-Fougères et Lécousse. Les prochains mois seront marqués par la cérémonie de remise des ceintures



qui se déroulera le 10 juin et le tournoi annuel qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

Renseignements au 06 34 49 24 50.

✓ Le nouveau bureau. De gauche à droite, Laëtitia Seigneul, Alexandrine Bronchain, la présidente Magali Lécrivain, Cécile Bourcier et Magalie Lair.

→ Médiathèque : les rendez-vous



▼ L'une des photos de l'exposition « Street art » qui sera présentée à partir du 20 avril à la médiathèque (photo Anna Sudra).

Du 20 avril au 20 juin : exposition « Street art ». Prêtée par la Médiathèque départementale, cette expo va présenter des tableaux d'artistes du monde entier qui investissent les murs de leur ville. Des CD, livres et DVD sur les arts de rue (graffs, slam, hip-hop, etc.) seront également présentés.

Mercredi 4 mai : de 13 h 30 à 15 h 30, fabrication d'une fresque végétale avec l'association Freemouss. Cet atelier gratuit proposé et encadré par l'École d'arts plastiques de Fougères Communauté s'adresse aux enfants à partir de 7 ans. Inscriptions conseillées à la médiathèque de Lécousse pendant les horaires d'ouverture.

Du 25 mai au 15 juin :

exposition des travaux réalisés par les enfants de l'atelier d'arts plastiques à Lécousse.

À noter: l'abonnement annuel dans les bibliothèques de Fougères Communauté est désormais gratuit pour tous (sauf à Fougères). N'hésitez pas à profiter des centaines de livres, CD et DVD qui sont à votre disposition à la médiathèque de Lécousse!

Horaires d'ouverture: lundi de 14 h à 18 h, mardi de 16 h à 18 h, mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h, vendredi de 15 h à 18 h, samedi de 10 h à 12 h 30. Tél. 02 99 97 73 31.

et aussi... ____

ASCa: le bilan 2015

Pendant les vacances de Pâques, l'ASCa (Association Sportive Cantonale de Fougères Sud) a enregistré 70 inscriptions sur l'ensemble des communes, soit un record depuis 2010. Cinq inscriptions ont été enregistrées à Lécousse.

Pendant les vacances d'été, l'ASCa a recensé 125 inscriptions, dont 15 à Lécousse. À noter que les activités de la Toussaint n'ont pas été programmées suite à une décision du bureau qui a préféré consacrer ce budget aux temps d'activités périscolaires (TAP).

L'association intervient dans six communes pour les TAP : Lécousse, Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes, Billé, Parcé et Combourtillé.

En 2016, la subvention versée par la commune à l'ASCa est de 1,75 € par habitant, soit un total de 5 351,50 € pour l'année.

→ Hommage : l'artiste peintre Menachem Gueffen s'est éteint

nstallé à Lécousse depuis 2008, l'artiste de renommée internationale Menachem Gueffen est décédé en février dernier à l'âge de 85 ans. Né à Haïfa, en Israël, il a étudié à l'école d'art Bezalel à Jérusalem, puis aux Beaux-Arts de Paris. Il a vécu à Londres à partir de 1967 avant de revenir en France en 1991. Très inspirée par les figures féminines, sa peinture qu'il qualifiait de « figurative et expressionniste » était reconnue sur la scène internationale. Il a exposé en Angleterre, en Italie, aux Etats-Unis, en Espagne, en Allemagne, etc et ses œuvres sont dans des collections privées aux quatre coins du monde. La commune avait eu l'honneur d'accueillir sa dernière exposition en 2013 à l'espace Irène Frain.



Menachem Gueffen était l'époux de Judith Gueffen, conseillère municipale depuis 2014.

▼ De gauche à droite, Judith Gueffen, l'épouse de l'artiste, Mylène Le Berrigaud, adjointe au maire, Menachem Gueffen et Monsieur le Maire lors du vernissage de l'exposition présentée en 2013 à l'espace Irène Frain.



Jumelage : premiers contacts avec la commune alsacienne de Steinsoultz



▲ La délégation de Steinsoulz a été reçue par Monsieur le Maire et des élus le samedi 13 février dernier.

uite aux difficultés rencontrées avec la commune espagnole de Morcin, jumelée avec Lécousse depuis 2002, le comité de jumelage a commencé à rechercher dès l'an dernier un rapprochement avec une autre ville. « Nous avons encore des liens avec des familles de Morcin, mais l'absence d'échanges officiels ne répond pas aux attentes des adhérents et ne permet pas d'intéresser de nouveaux Lécoussois au jumelage » explique Hubert Piedvache, le président du comité de jumelage.

Un coup de téléphone de Pascal Bourdin a permis d'accélérer les choses. Ce Fougerais de naissance est installé depuis plus de 20 ans à Steinsoultz, petite commune située dans le Haut-Rhin. « Pascal Bourdin reçoit la Chronique Républicaine chaque semaine et il a lu que nous recherchions un rapprochement avec une ville française. Il a gardé des liens très forts avec la région, puisque ses parents habitent toujours Fougères et sa sœur est à Lécousse. Il m'a expliqué aue sa commune était très intéressée. »

Début décembre, des membres du bureau ont fait le déplacement en Alsace. Le premier contact a été très positif. « Steinsoultz est une commune rurale de près de 800 habitants, située aux frontières suisse et allemande. D'ailleurs, beaucoup de Steinsoultzois travaillent en Suisse. Les villes de Bâle et Fribourg ne sont situées qu'à une vingtaine de kilomètres » détaille le président du comité de jumelage. « Le paysage, boisé et vallonné, offre une très belle vue sur le lura, les Vosaes et Forêt-Noire. La commune, qui possède une école de trois classes, est très dynamique au niveau associatif. La moyenne d'âge des habitants se situe entre 35 et 45 ans. Accueillir de jeunes familles permettrait de dynamiser notre comité de jumelage. »

Du 12 au 15 février, 18 Steinsoultzois et Steinsoultzoises ont été accueillis à leur tour à Lécousse. La délégation, emmenée par le 1er et le 4ème adjoint, a été reçue par Monsieur le Maire le samedi matin, donnant un caractère plus officiel à ces premiers contacts. « Si ce jumelage se concrétise, ce ne sera pas avant l'année prochaine car la procédure est assez longue. La commune de Steinsoultz va d'abord créer un comité de jumelage pour faire les choses en bonne et due forme » annonce Hubert Piedvache. « En décembre prochain, une délégation reviendra sans doute pour faire déguster des produits alsaciens lors de la 20^{ème} édition du Marché de Noël. »



De gauche à droite, Hubert Piedvache, le président du comité de jumelage de Lécousse, Monsieur le Maire, le 1^{er} et le 4^{ème} adjoint de la commune de Steinsoultz.

→ L'Hommage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécoussois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts. En 1916, 14 Lécoussois sont morts au combat. Cinq d'entre eux sont évoqués ici dans l'ordre chronologique de leur décès. Les neuf autres le seront dans les journaux municipaux de juin et de décembre.

Léon Prodhomme

Né le 30 août 1884 à La Guiberdière en Lécousse, il est le fils de Pierre Prodhomme et de Marie Sourdin. Il effectue son service militaire au sein du 70° Régiment d'Infanterie d'octobre 1905 à septembre 1907. Cultivateur, il est rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914. Soldat au 270° RI, il est tué à l'ennemi le 14 mars 1916 au Mort-Homme (Meuse). Un secours de 150 F est versé à sa mère le 7 décembre 1916. Il est enterré dans la nécropole nationale d'Esnes-en-Argonne (Meuse). Joseph, l'un de ses frères, est également mort pour la France le 11 juillet 1915 à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais).



▲ La tombe de Léon Prodhomme

Hippolyte Roiné

Fils de Jean-Marie Roiné et Victorine Chaussière, mariés en 1878 à Louvigné-du-Désert, il est né le 22 octobre 1885 à la Chaunière en Lécousse. Il effectue son service militaire au sein du 70° Régiment d'Infanterie d'octobre 1906 à septembre 1908. Cultivateur, il se marie en 1912 à Parigné avec Armandine Morazin. Deux filles naîtront de cette union. Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il est incorporé le 8 août 1914 au 270° RI. Il est tué à l'ennemi

le 14 mars 1916 au Mort-Homme (Meuse). Un secours de 150 F est versé à son épouse le 7 décembre 1916.



▲ Le monument élevé au Mort-Homme, où ont été tués Hippolyte Roiné et Léon Prodhomme

Georges Lenoir de la Cocherie

Né le 13 octobre 1894 à Montaubert en Lécousse, il est le fils d'Alexis Lenoir de la Cocherie et de Clotilde Demazel, mariés à Fougères en 1886. Alexis Lenoir de la Cocherie a été maire de Lécousse d'octobre 1886 à décembre 1908, puis de janvier 1923 à mai 1929.

Alors qu'il est étudiant à Roubaix, il est incorporé le 11 septembre 1914 au 117^e Régi-

ment d'Infanterie en tant que soldat téléphoniste. Il est tué à l'ennemi le 23 avril 1916 à La Main de Massiges (Marne). Il est cité à l'ordre du régiment n° 174 du 18 juin 1917 : « Téléphoniste au 117°, n'a jamais cessé de donner les preuves du dévouement le plus absolu dans l'emploi de téléphoniste. A été tué à Massiges le 23 avril 1916, pendant qu'il installait son poste sous un violent bombardement ». La Croix de guerre avec étoile de bronze lui est décernée.

Francois Avril

Fils de Pierre-Marie Avril et Anne-Marie Mariaux, il est né le 29 mai 1882 au Val en Saint-Hilaire-des-Landes. Il a huit frères et sœurs. Parti le 14 novembre 1903 pour le 70° Régiment d'Infanterie, il est mis en disponibilité le 18 septembre 1904 car il est le frère d'un militaire présent sous les drapeaux. Cultivateur, il se marie en 1913 avec Marie-Thérèse Martin. Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il est nommé sergent le 8 mai 1915 au 361e RI, 20e compagnie. Il est tué à l'ennemi le 17 mai 1916 dans la tranchée au nord-est de Verdun, entre Bras et Thiaumont. Il est enterré dans la nécropole nationale du Faubourg Pavé, à Verdun. Un secours de 200 F est versé à son épouse le 24 juin 1916.

Henri Bourbon

Fils d'Henri Bourbon et Armandine Boisbineul, mariés en 1893 à Romagné, il est né le 11 juillet 1894 à Pérouzel en Lécousse. Il est l'aîné d'une famille de sept enfants (4 filles et 3 garçons). Incorporé le 11 septembre 1914 au 124e Régiment d'Infanterie, il part au front deux mois plus tard. Il meurt pour la France le 22 mai 1916, à Vaux devant Damloup (Meuse), des suites de blessures de guerre : plaie en séton au côté gauche et fracture de la cuisse droite par éclats d'obus. Un secours de 150 F est accordé à son père le 21 juillet 1916.



▲ La Main de Massiges, où a été tué Georges Lenoir de la Cocherie. Les tranchées sont en l'état et visitables.



Tarifs communaux : l'actualisation 2016

Salle Emeraude			
Vin d'honneur	53,00 €		
Réunion	53,00 €		
Buffet froid	79,00 €		
Chèque caution	100,00 €		
Espace Irène Frain - Hall d'exposition			
Location pour une journée			
Location pour une semaine	84,00 €		
Location au-delè d'une semaine	_64,00 €/semaine		
Chèque caution	100,00€		
Salle Hermine (la location de vaisselle dépend d	u nombre de couverts)		
 Associations de Lécousse 			
Salle sans cuisine			
Salle avec cuisine	268,00 €		
Retour le lendemain	148,00 €		
Vin d'honneur avec verres			
Sono	30,00 €		
Ecran	30,00 €		
 Particuliers de Lécousse 			
Salle	271,00 €		
Cuisine	88,00 €		
Retour le lendemain avec cuisine	147,00 €		
Vin d'honneur avec verres	164,00 €		
Cimetière			
Concession 30 ans	310,00 €		
Concession 50 ans			
Columbarium 15 ans			
Columbarium 30 ans	510,00€		
Caveau provisoire (forfait)	50,00€		
Vélos à assistance électrique			
Location 1 mois	30,00 €		
Location 3 mois	75,00 €		
Location 6 mois			
Location 1 an	250,00€		
Chèque caution	150,00 €		

à noter



Bientôt 16 ans : pensez au recensement !Pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), tous les

Pour participer à la journée Défense et Citoyennéte (JDC), tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leur 16 ans et les trois mois qui suivent. La démarche est simple. Il suffit de se présenter à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Services municipaux : les chiffres de l'activité 2015

EODMALITES	2014	2015
FORMALITES		
Appels téléphoniques	3422	2725
Photocopies	44 524	42 625
Recensements militaires (jeunes de 16 ans)	33	39
Inscriptions sur liste électorale	133	85
Demandes de logements locatifs	18	23
Demandes de carte nationale d'identité	211	195
Autorisations de fermeture de cercueil	174	195
Autorisations de crémation	33	38
Achats de concession au cimetière	6	7
ETAT-CIVIL		
Naissances	19	18
Mariages	10	12
Décès (de personnes domiciliées à Lécousse)	12	20
C.C.A.S. (action sociale)		
Participants de + de 70 ans au repas annuel	179	171
Aides aux familles pour la restauration scolaire	68 enfants	63 enfants
Dossiers d'aide sociale	37	27
URBANISME		
Permis de construire	25	29
Déclarations de travaux	53	57
COMPLEXE CULTUREL		
Réservations salle Hermine Réservations salle Emeraude Réservations salle Armor	81 240 140	58 284 86

Personnel communal : deux médaillées

u cours de la cérémonie des vœux, Marielle Pennetier a reçu la médaille de vermeil régionale, départementale et communale pour 30 années de service à l'école maternelle de Montaubert. Entrée en tant qu'agent auxiliaire à temps incomplet en juin 1984, elle a été titularisée en qualité d'agent d'entretien en septembre 1995. Passée à temps plein en 2009, elle a été promue au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe en septembre 2010, puis au grade d'adjoint territorial principal de 2ème classe en janvier 2011.

Véronique Marion a reçu la médaille d'argent. Elle a été agent auxiliaire remplaçante à l'école maternelle de décembre 1992 à octobre 2006. Reclassée dans le grade d'agent des services techniques remplaçante en



novembre et décembre 2006, elle a été intégrée dans le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de janvier 2007 à décembre 2010.

Nommée stagiaire en janvier 2011, elle a été titularisée en janvier 2012. Elle est passée à temps plein en septembre 2014.

Etat-civil

Naissances

19 décembre 2015 : Ambre TOMELIN 7, rue Marie-Angèle Duval 13 janvier 2016 : Elisa GALODÉ 7, boulevard de Pontlevoy 27 janvier 2016 : Iovahina BUAMA - 10, rue Sainte-Anne

29 janvier 2016 : Timéo CHAUPITRE 37, rue du Pont Sec 13 février 2016 : Louna SALIOT - 51, boulevard de Bliche 20 février 2016 : Anoki MANCEL - 36, rue Claude Debussy

22 février 2016 : Rose GOBÉ - 10, rue Rossini

29 novembre 2015 : Pierre TURGIS - 82, boulevard de Bliche 26 décembre 2015 : Michel BRODEFELD - 8, rue du Pont Sec 31 décembre 2015 : Bernard BENSI - 8, domaine de Bellevue

10 janvier 2016: Henri FARARD - 11, La Vigne

19 janvier 2016: Albert THEPAULT - 12, rue du Pont Sec

12 février 2016 : Menachem GUEFFEN - 1, rue des Tisserands

23 février 2016 : Marcel DUCHESNE - 16, Le Pont

23 février 2016 : Daniel BENSABEUR - 9, rue des Potiers

26 février 2016 : lean POUGEOLLE - 7, boulevard de la Motelle

Les permis de construire

M. FOUCHER Jean, 18 rue Simone de Beauvoir: construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 9 décembre 2015.

M. DAUPHIN Michel et MIle DAUPHIN Manon, 13 allée George Sand : construction d'un abri à voitures. Arrêté du 18 janvier 2016

SCI DALAUDIER DESMOT, 13 d et 15 Chemin de la République : construction de deux maisons d'habitation. Arrêté du 20 janvier 2016.

SCI Les Forgerons, 3 allée Jean Moulin : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 20 janvier 2016.

SAS LACTEUS, 6 rue Pierre Harel: construction d'un laboratoire. Arrêté du 2 février 2016.

M. et Mme JAMET Christophe et Yasmina, 13 Chemin de la République : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 2 février 2016.

M. PRODHOMME Anthony et Mme POUBANNE Delphine, 13 c Chemin de la République : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 24 février 2016.

Les déclarations préalables

Mme MELET Cathy, 3B rue de la Butte : remplacement d'un chemin de toit, création de deux fenêtres, transformation d'une fenêtre en porte, remplacement d'une fenêtre en pavés de verre. Accepté le 26 novembre 2015.

M. LEFOULOU Richard, 3 allée de la Basse Bayette : construction de 3 murets et pose d'un portail et d'un portillon. Accepté le 29 novembre 2015.

M. ROULAND Pascal, 2 rue Prairie de la Roche: construction d'un abri de jardin. Arrêté de non opposition du 15 décembre 2015.

M. WISS Henri, 2 chemin de la République : remise en état de la toiture et transformation d'une porte en fenêtre. Accepté le 17 décembre 2015.

M. AUFFRET Jérôme, 1 rue de la Basse Motelle : réfection de la toiture. Accepté le 23 décembre 2015.

M. HELARY Yannick, 11 rue Alliaume: transformation d'une fenêtre en porte. Accepté le 30 décembre 2015.

M. GENIN Nicolas et Mme ANNOT Camille, 36bis Chemin de la République : extension de l'habitation et modification de la façade. Accepté le 7 janvier 2016.

M. GOBÉ Claude, 34 rue Basse Porte : transformation d'une fenêtre en porte. Accepté le 10 janvier 2016.

M. DEMAZEL Noël, 2 rue des Bourreliers : pose d'une fenêtre de toit. Accepté le 10 janvier 2016.

M. ALEXANDRE Louis, 9 Boulevard de la Côte du Nord : pose d'une clôture. Accepté le 11 janvier 2016.

M. BERTIN Christian, 10 rue du Clair Logis: fermeture d'un balcon en "bow-window". Arrêté de non opposition du 4 février 2016.

M. ORRIERE Daniel, 1 rue des Meuniers : construction d'un abri de jardin. Arrêté de non opposition du 24 février 2016.

M. JANVIER Etienne, 40 rue Alliaume : pose d'un portail. Accepté le 25 février 2016.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville, 1 parvis des Droits de l'homme. 35133 - Lécousse.

Tél.: 02 99 94 25 05 Fax: 02 99 99 61 24 http://www.lecousse.fr mairie@lecousse.fr



ADMR permanence

L'ADMR assure une permanence en mairie le dernier mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h

Les nos utiles

Médecin:

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie:

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste : Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cyrii cucas 02 25 51 00 4

Cabinet paramédical:

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute 02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue 02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière 02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagoguet-Marc-Garnier 02 99 94 19 18

ADMR:

02 99 98 97 55

- AGENCEMENT RÉNOVATION
- . MENUISERIE BOIS PVC ALU
 - · CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
 - PORTES DE GARAGES
 - PORTAILS ET CLÔTURES
 - DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Poullet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311 Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04

agencement.grimault@orange.fr





Ehez E.Leclerc, us savez que vous

achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- **■** Mariage
- Réception
- **■** Cocktail



Espace technique

- Multimédia Photo
- Téléphone :
 VIRGIN MOBILE BOUYGUES TELECOM
 ORANGE LECLERC MOBILE
- CD Vídéo TV
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- **■** Développement photo



Sandwicherie

- **Boissons froides ou chaudes**
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries



L'espace vert

■ Compositions Floraleset Cadeaux02 99 99 31 89



leclerc drive

■ Vos courses en 1 clic! leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc

Route de Rennes LÉCOUSSE

